

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02148

Numéro SIREN : 829 264 027

Nom ou dénomination : 5 EPIS D'OR

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2021 sous le numéro de dépôt 4818

5 EPIS D'OR
Société par actions simplifiée au
capital de 5000 euros
Siège social : 94 RUE PAUL DAUMER
78130 LES MUREAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 14/02/2021

L'an deux mille vingt et un, et le 14 février à huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre remise en mains propres.

Sont présents ou représentés :

Monsieur MOHAMED EZZOUG

Monsieur MOHAMED SAADAOU

Monsieur DAHOU MESKINE

Monsieur BECHIR BOUDHIR

les héritiers de monsieur NEJIB EL AYEB représentés (par procuration pour monsieur DAHOU MESKINE)

DAHOU 

DAHOU 

Monsieur MOHAMED SAADAOU, préside la séance en qualité de Président associé.

Le président constate que le nombre des actionnaires présents, possédant ensemble 500 parts sociales, représente la totalité, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Les documents mentionnés ci-dessus sont, à compter de ce jour, tenus au siège social à la disposition des associés qui peuvent en prendre connaissance ou copie.

*Je certifie copie conforme
à la Régional
Saadaoui Mohamed*

14-02/21 

M.D.

E.M

B.B

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- discussion bilan 2020,
- Voir les difficultés liées au contexte sanitaire actuel covid19,
- Amélioration de la société,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Changement de président statutaire - Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Revoir la productivité (qualité et commercialisation)

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

Monsieur monsieur DAHOU MESKINE Né le 27/12/1954 à Medenine (TUNISIE) De nationalité tunisienne Demeurant à 10 rue Brise Échalas 93200 Saint Denis.

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission Monsieur **MOHAMED SAADAOU** de ses fonctions de président.

Monsieur **monsieur DAHOU MESKINE**, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'assemblée générale décide de supprimer des statuts le nom de l'ancien Président sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau Président.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

les résolutions mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le Président

Saadaoui

Mohamed

14-02-21



Les Associés

Meskin Dahou

B.B
vif

EZZOU Mohamed

